

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2154-1-2023

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 14 décembre 2023, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2154-1-2023 modifiant le règlement 2154-2019 fixant les taux du droit de mutation applicables aux transferts d'immeubles dont la base d'imposition excède 500 000 \$.*

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 15 décembre 2023.

Louis-André Garceau

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier